

# Protocole Covid-19

## MFR La Roque d'Anthéron

### (31/08/2020)

La rentrée scolaire, prévue le 1<sup>er</sup> septembre 2020, se fera dans des conditions particulières, basée sur un **nouveau protocole sanitaire pour les établissements scolaires** (*mis en ligne le 26 août 2020 sur le site du Ministère de l'Éducation Nationale*).

Les éléments essentiels du protocole à la MFR La Roque d'Anthéron sont :

- **Le port du masque**

**Il est obligatoire pour tous les professeurs et personnels.**

**Il est obligatoire pour tous les élèves et apprentis, y compris pendant les récréations.**

Le port du masque « grand public » est donc obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

**Les élèves et apprentis internes doivent amener 10 masques par semaine, et les demi-pensionnaires 2 masques par jour.**

- **Les gestes barrières**

**Le lavage des mains est systématique plusieurs fois par jour**, à l'eau et au savon, et à défaut, avec du gel hydro-alcoolique :

- à l'arrivée dans la MFR,
- avant et après chaque repas,
- après être allé aux toilettes,
- avant et après chaque activité pédagogique,
- avant et après chaque action de nettoyage (du matériel et des locaux).

Les locaux eux, devront être ventilés au moins 15 minutes par jour et les locaux et matériels nettoyés et désinfectés plusieurs fois par jour.

- **La distanciation physique**

Les espaces devront être organisés au mieux pour **assurer « la plus grande distance possible entre les élèves »**, en salles de classe et dans les espaces de restauration.

- **Le brassage des élèves**

La MFR La Roque d'Anthéron est libre d'organiser le déroulement de la journée et des activités scolaires pour faire en sorte que les groupes d'élèves se croisent le moins possible (classes, groupes de classes ou niveaux différents).

- **Le rôle essentiel des parents**

**Les élèves testés positifs au coronavirus (ou si des membres de leur foyer le sont) ne doivent pas se rendre à la MFR.**

**En cas de fièvre (38 °C ou plus) ou en cas d'apparition de symptômes chez l'élève ou dans sa famille, les parents d'élèves sont invités à ne pas amener leur enfant à la MFR.**

**De plus, la température frontale de chaque élève et apprenti sera contrôlée tous les matins à 8h au sein de la MFR.**

L'accès des parents d'élèves aux bâtiments scolaires (le lundi matin et le vendredi après-midi) n'est pas interdit mais doit « se limiter au strict nécessaire et se faire après nettoyage et désinfection des mains ». Les parents d'élèves doivent porter un masque de protection et respecter une distanciation physique d'au moins un mètre.

- **Un plan de continuité pédagogique**

Dans le cas où des mesures localisées plus strictes seraient prises, le gouvernement s'engage à assurer les conditions nécessaires pour **permettre l'enseignement à distance**, comme ce fut le cas pendant le confinement.

Un **plan de continuité pédagogique** a été élaboré, consultable sur le site du Ministère.